



Vol sur véhicule

Par Choxia

Bonjour,

Mon véhicule stationné sur un parking de la commune a été dégradé (vol d'une roue). L'assurance ne prend pas en charge car le montant de la franchise est supérieur aux factures.

Ce parking est un lieu propice aux vols et dégradations, n'ayant qu'une caméra (dont la prise de vue ne concerne pas l'ensemble du parking, gênée par la présence d'arbres), et l'éclairage public est coupé dès 23h15 au lieu d'1h du matin.

Malgré les nombreuses patrouilles de gendarmerie et de la police municipale, nous sommes nombreux à être victimes de méfaits. Malheureusement, nous n'avons que ce parking, partagé en journée par les patients du cabinet médical voisin et une école maternelle.

Suite à cela, j'aimerais savoir si la mairie peut prendre en charge les factures (rachat d'une roue complète, pneu de la seconde roue et parallélisme) suite à ce vol, pour cause d'insécurité sur le parking de la commune. Comme les mairies prennent en charge les réparations causées par un ralentisseur hors normes, je me demande si mon cas peut aussi entrer en conditions de prise en charge...

Vous remerciant par avance,

Choxia

Par yapasdequoi

Bonjour,

C'est votre assurance qui couvre le vol ou pas selon le contrat.

La commune met en place les équipements de sécurité, mais ne peut pas garantir qu'il n'y aura pas de vol.